



Passeport d'une personne sans papier gardé par la police

Par **papi**, le **16/08/2009** à **20:05**

Bonjour,

je connais une personne sans papier qui a travaillé en tant que nourrice chez une famille pendant 15 jours. à la fin de cette période elle a reçu un billet misérable de 100 euros. la personne étant analphabète ne sait pas faire la différence entre un vrai billet et un faux billet, cette personne (la nourrice a décidé d'aller acheter un téléphone avec). le problème c'est que lors de l'achat la vendeuse a remarqué que c'était un faux billet et décida d'appeler la police. la police est venue et a embarqué la nourrice qui ne savait pas parler et l'ont ramené au commissariat, après plusieurs tentatives de communications avec elle, la police n'a aboutit à rien, ils l'ont relâché par contre ils ont gardé son passeport. Ma question est la suivante. Est ce que cette personne court un risque maintenant d'expulsion et que doit elle faire? Merci d'avance pour vos réponse.

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **11:11**

Bonjour,

cette situation est très étonnante car d'habitude la police interpelle, elle prévient la préfecture qui délivre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, la personne est envoyé en centre de rétention et expulsée.

Dans son cas, il a dû se passer quelque chose au moment de la procédure. Peut être que la

police n'a pu joindre la préfecture,, je ne sais pas...

Par contre, s'ils ont une adresse et son passeport, ils peuvent à tout moment venir la chercher en vue d'une expulsion.

De plus, elle ne pourra jamais demander de titre de séjour par la suite sans son passeport.

Si dans le futur elle n'est pas interpellée, son passeport sera transmis à la police aux frontières. Je ne vois alors qu'un avocat pour demander la restitution du passeport, mais étant sans papiers une telle demande actuellement serait mal venue.

Par **papi**, le **18/08/2009** à **15:27**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

cordialement,
yassine